

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CANTON DE TEMPLEUVE

Effectif légal du Conseil
Municipal : 15

Nombre

de Conseillers en
exercice : 13

de Présents : 11

de Votants : 13

OBJET (6)

DETR

vitraux église

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : 6 février 2024

que la convocation du Conseil ordinaire avait été faite le :
29 janvier 2024

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 5 Février 2024

L'an deux mille vingt quatre, le cinq février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de TRESSIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Luc VERLYCK.

Etaient présents : Jean-Louis BLANGY, Dié CATTEAU, Vincent DEBEIR, Hugo DOSSIN, Sophie DRUGMAN, Françoise JARMUZEK Christine LEGLEYE, Monique LOOSEN, Eric MOUVEAU, Kathy SYX, Jean-Luc VERLYCK

Absentes excusées :

Stéphanie DEPUYDT ayant donné procuration à Jean-Louis BLANGY
Séverine ROGIER ayant donné procuration à Hugo DOSSIN

Madame Monique LOOSEN a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Restauration des vitraux de l'église - Demande Subvention DETR

Monsieur le Maire informe les membres présents de la situation suivante : Le temps et les divers événements climatiques ont détérioré les vitraux de l'Eglise Saint Pierre. Des morceaux sont délabrés voire manquants. Une restauration est par conséquent devenue nécessaire sur l'intégralité des vitraux.

Il fait part de l'estimation dont le montant des travaux s'élève à la somme 175 509,66 € HT.

Afin de financer une partie de ces travaux, Monsieur le Maire propose de solliciter la DETR (Dotation d'Equipeement Des Territoires Ruraux) auprès des services de l'Etat et de fixer le plan de financement de la manière suivante :

Montant total de l'opération	175 509,66 € HT
Subvention ADVB	21 575,30 E HT
Subvention MEL	50 640,88 € HT
Subvention DETR	52 650,90 € HT
Autofinancement	50 642,58 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Décide de demander une subvention au titre de la DETR, d'un montant de 30% pour la rénovation des vitraux de l'Eglise.

Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention

Le Maire certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Luc VERLYCK

Pour copie conforme,
La Secrétaire de Séance
Monique LOOSEN

